
Procès-verbal de la réunion de la CoPers

du jeudi 13 septembre 2022, 12h00 – 14h00, salle CD 106, château de Dorigny

Membres présents-es

Mme Marcelina Klaus Gaillard, PAT
Mme Valérie Savoy, PAT
Mme Isabelle Raymond, PAT
M. Thomas Bouchet, Corps professoral
M. Hower Ekkehard, Corps professoral
Mme Gaële Goastellec, Corps intermédiaire
M. Jean-François Bert, Corps intermédiaire

(*online*)

M. Marco Mazzilli, chargé du PV

Absents-es

M. Benoît Garbinato, Corps professoral
Mme Mélanie Lancien, Corps intermédiaire
M. Laurent Zufferey, PAT

La session est ouverte à 12h20.

1. Bref résumé de la formation Movendo pour les membres des CoPers

Mme Klaus Gaillard rappelle à la CoPers que Mme Raymond et elle ont participé, avant les vacances estivales, à une formation extra-universitaire destinée à expliquer le bon fonctionnement d'une commission de personnel.

Elle indique, qu'à l'occasion de cet événement, de nouvelles connaissances leur ont été instruites, que cela passe par des activités en groupe, des mises en situations ou des explications théoriques.

Elle mentionne des éléments qui lui ont paru pertinents :

- ❖ *Graphique de la toile d'araignée*: Mme Klaus Gaillard signale qu'une feuille contenant un dessin de toile d'araignée leur a été montrée. Elle explique que

COPERS

[Commission du personnel](#)

|||||

celle-ci fait référence à l'importance de nouer de bonnes relations avec ses collègues de commission, mais aussi de rencontrer de nouvelles personnes appartenant à d'autres corps de travail afin que l'échange de points de vue et de connaissances constitue un atout dans une commission de personnel.

- ❖ *PDF sur l'idée d'une « CoPe [Commission de personnel] idéale »*: elle signale avoir aussi reçu un document PDF – dont elle peut le transmettre au reste des intéressés – qui ramasse les qualités que doit revêtir une commission de personnel idéale. Faisant lecture explicite, elle cite que d'après ce document une telle commission devrait être composée de membres syndiqués et proches de tous les corps de personnel. Les membres de la CoPers échangent leurs avis.

2. Retour sur la demande d'analyse du dispositif de prévention des risques psychosociaux à l'UNIL

À défaut de nouvelles de l'intéressée, la CoPers renonce à traiter ce point à l'ordre du jour.

Mme Savoy annonce aussi avoir tenté infructueusement de la contacter.

3. Retour sur la demande sécu porte à l'UFAM (Isabelle)

Mme Raymond fait savoir à la CoPers que les choses sont en train de changer, depuis la notification de sa demande à la Direction. Elle considère que la situation actuelle reste toutefois améliorable, compte tenu du remaniement provisoire des vestiaires qui a été décidé jusqu'en 2026 et qui d'autant plus n'inclut pas les travaux qui devront être faits.

Mme Raymond indique qu'il n'est pas nécessaire de porter ce point à l'ordre du jour de la rencontre avec la Direction, même si un suivi de la situation doit être maintenu.

4. Participation aux divers commissions UNIL

Mme Klaus Gaillard s'enquiert auprès des membres de la CoPers pour savoir si une personne serait motivée à participer aux cellules de transition mises en place par la Commission de durabilité.

Mme Klaus Gaillard constate que personne de volontaire ne se dégage. Elle affirme ne pas pouvoir y prendre part elle-même, car elle est déjà active dans deux autres commissions.

Pour donner une idée de la charge, M. Bouchet explique que le travail dans de telles cellules consiste à échanger des discussions et de suggérer des mesures en faveur de la durabilité.

COPERS

[Commission du personnel](#)

|||||

Mme Savoy aimerait connaître les dates de prochaines séances de la Cellule transition.

Mme Klaus Gaillard et Bouchet répondent que les réunions se tiendront les lundis 5 septembre, 10 octobre, 7 novembre et 12 décembre.

Mme Savoy indique qu'elle devrait pouvoir s'en charger.

5. Site web de la CoPers : améliorer la communication de la CoPers

Mme Klaus Gaillard réfléchit à comment améliorer la vitrine de la CoPers. Elle explique que publier du contenu relatif à la CoPers avec une image de ses membres sur des panneaux d'affichage ou un article dans l'Uniscop pourrait lui donner plus de visibilité.

Mme Raymond souscrit et ajoute que les annonces de la CoPers devront dans ce cas être le plus régulières possible, de sorte que cela serve de piquêre de rappel de son existence.

Mme Goastellec complète en déclarant qu'il faudrait mettre l'accent sur le rôle que peut jouer la CoPers, à savoir être une interface où il peut se parler en confidentialité de santé, de droit du travail ou même d'un quelconque conflit.

Mme Savoy propose aussi l'utilisation des réseaux sociaux ou des newsletters déjà développées dans plusieurs facultés.

Mme Klaus Gaillard signale par ailleurs que certaines personnes mêlées dans des affaires gérées par la CoPers se seraient reconnues dans certains PVs et que cela pourrait compromettre la confidentialité.

M. Mazzilli indique qu'il tâchera de modérer les explicitations, en conservant néanmoins la précision due lorsqu'elle s'impose. Mme Savoy suggère la création d'annexes anonymes renvoyées par le PV principal et qui ne seraient pas accessibles à tout un chacun.

La CoPers souligne toutefois qu'il est possible que les personnes concernées se soient, psychologiquement, plus facilement identifiées par le fait qu'elles sont les protagonistes des textes qui les impliquent.

6. Divers



Mme Klaus Gaillard indique à la CoPers que la Commission du harcèlement au travail a établi des résumés de certains travaux liés aux discriminations qui sont intéressants à lire.

Elle signale également qu'en préparation de la rencontre entre la Direction et la CoPers le 8 novembre à 13h30 en salle Herbette, le Bureau est invité à rejoindre la Direction le 4 octobre à 13h30 en salle Herbette.

Mme Klaus Gaillard propose à Mme Savoy de substituer Mme Lancien dans le cas où celle-ci ne pourrait pas se joindre avec le Bureau à la pré-séance.

Mmes Goastellec, Savoy et Raymond suggèrent de convier la Direction à incorporer dans l'ordre du jour de la rencontre :

- La question de l'indexation des salaires aux coûts de la vie ainsi que la revalorisation des postes
- La question de la mobilité interne et le développement de carrière pour les PAT administratifs
- La question de savoir si la CoPers dispose d'un budget ; en cas de réponse négative, si celui-ci pourrait lui être alloué et sous quelles conditions

Mme Klaus Gaillard assure qu'il se parlera aussi des économies d'énergie et des baisses de température en prévision de cet hiver.

Mme Savoy s'interroge aussi sur l'impact que de telles mesures de limitation d'électricité pourrait avoir sur la stratégie numérique, notamment sur un éventuel retour à du travail administratif manuel.

La session est levée à 13h40.

13.09.2022/mm
CoPers

